

HOLY-DIS
Société anonyme au capital de 501.342 euros
Siège social : 14-30, rue de Mantes, 92700 Colombes
348 366 535 R.C.S. Nanterre

Rapport de gestion du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 18 décembre 2012

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012, d'une durée de douze mois.

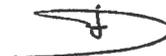
Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de notre Société

L'exercice social de notre Société, clos le 30 juin 2012, d'une durée de douze mois, a été marqué par une diminution de notre activité (baisse du chiffre d'affaires de 12.61%), la non atteinte de nos objectifs annuels, et une baisse de notre rentabilité : l'EBE est passé de 13.7% à -2.2% du chiffre d'affaires de l'exercice. Cette évolution est liée à l'impact direct de l'attentisme client constaté sur le premier semestre de l'année civile 2012 ainsi que sur l'allongement des cycles de décision de nos clients sur des projets de taille plus importante liée à l'évolution technologique de nos produits.

Notre rentabilité d'exploitation a aussi été directement impactée par effet "ciseau" par l'augmentation de nos équipes en nombre et donc en salaires afin de préparer la croissance amorcée au cours de cet exercice en terme de prospection export et de grands projets technologiques et client à venir.

Notre rentabilité d'exploitation a certes baissé mais continue donc à refléter notre stratégie très active d'investissement (essentiellement en RH) de la quasi-totalité des ressources dégagées par l'exploitation dans une politique d'innovation technologique destinée à consolider et à augmenter à terme notre leadership fonctionnel et technologique dans le domaine de la planification optimisée des RH en milieu hyper-contraint (qui est notre cœur de métier) ainsi que dans le domaine de la gestion du temps de travail.



Le chiffre d'affaires net de notre Société s'élève au 30 juin 2012 à 5 723 769 € contre 6 549 449 € au 30 juin 2011.

Les résultats de l'exercice sont les suivants:

- un résultat d'exploitation déficitaire de (504 377) € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 566 997 € au 30 juin 2011,
- un résultat financier bénéficiaire de 32 647 € contre un résultat bénéficiaire de 31 831 € au 30 juin 2011;
- un résultat courant avant impôts (471 730) € contre 598 828 € au 30 juin 2011;
- un résultat exceptionnel de 13 309 € contre 60 075 € au 30 juin 2011.
- le résultat net ressort déficitaire de (428 152) € contre un bénéfice au 30 juin 2011 de 668 633 €.

Au 30 juin 2012, le total général du bilan de la Société s'élevait à 3 973 886 € contre 4 615 062 € au 30 juin 2011.

Evolution des affaires (art L.225-100 du Code de commerce)

La société a bénéficié d'une avance de trésorerie d'un montant de 260 000€ accordée par sa société mère Holy-Dis SAS à compter du 30 janvier 2012 portant intérêt au taux de 4% l'an.

La société ne recourt à aucune mobilisation de créance ou relais de trésorerie à court terme.

Le rapport entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement est maîtrisé et optimisé au profit de la trésorerie structurelle de la société.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des capitaux propres et des dettes :

	30/06/2011	30/06/2012
Capitaux propres	1 340 037 €	532 098 €
Dettes	3 248 315 €	3 422 053 €

DETAILS

Nature des dettes	Au 30 juin 2011	Au 30 juin 2012
Emprunts & dettes financières		264 319 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	50 179 €	84 999 €
Fournisseurs et comptes rattachés	551 954 €	484 944 €
Dettes fiscales et sociales	1 247 360 €	1 150 697 €
Autres dettes	26 843 €	39 452 €
Produits constatés d'avance	1 371 979 €	1 397 641 €
TOTAL	3 248 315 €	3 422 053 €



Nos dettes reflètent la parfaite maîtrise de nos comptes fournisseurs (et donc de nos achats) ou sociaux (donc de nos coûts RII malgré un volontarisme affiché sur cet exercice) tandis que la stabilité des PCA est liée à la bonne tenue de notre récurrent annuel (contrats de maintenance), ce qui est positif.

Endettement (art. L.225-100 al3 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du «taux d'endettement», (rapport entre emprunts et dettes assimilées et ressources propres).

	30/06/2011	30/06/2012
Capitaux propres	1 340 037 €	532 098 €
Emprunts et dettes	-	264 319
Taux d'endettement	-	49.7%

Délai de Paiement fournisseur

En moyenne la société Holy-Dis règle ses fournisseurs à 36 jours¹ de la date de facturation.

Les dettes fournisseurs au 30/06/2012 se répartissent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2012
Factures fournisseurs à moins de un mois de la date de facturation	132 668 €	140 797€
Factures fournisseurs à plus d'un mois et moins de trois mois de la date de facturation	115 509 €	46 315€
Factures fournisseurs à plus de trois mois et moins de six mois de la date de facturation	12 321 €	
Factures fournisseurs à plus de six mois et moins d'un an de la date de facturation	-10 €	
Factures fournisseurs à plus d'un an de la date de facturation	213 570 €	222 695€
TOTAL	474 058 €	409 807€

¹ Ce calcul ne prend pas en compte la dette de 222 695 € envers la société Alti car celle-ci fait l'objet d'un litige en cours depuis 2006. La formule suivante a été utilisée : $(409\,807 - 222\,695) / ((1\,855\,526 + 36\,676) / 365)$.

Autres faits marquants de l'exercice

La société dispose d'une filiale, Holy-Dis S.a. située à Charleroi (Belgique), qui maintient une présence commerciale très active et rentable ainsi qu'une veille concurrentielle et technologique sur un marché fréquemment approché par des concurrents américains ou d'Europe du Nord avec une très forte demande technologique sur les produits d'optimisation.

Cette filiale bénéficie actuellement de la demande qui s'oriente vers nos nouveaux produits "full Web" ainsi que du retour et de la croissance des centre d'appels en Europe.

En date du 6 décembre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution du solde de la prime d'émission pour un montant de 117 756 € et de la prime d'apport pour un montant de 262 031 €.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Les coûts salariaux et sociaux d'ingénieurs et de spécialistes de haut niveau sont toujours très élevés, en augmentation constante, et toujours inadaptés pour une société de notre taille, compte tenu des temps de travail légaux français comparativement à nos concurrents occidentaux américains ou autres et compte tenu de marchés très concurrentiels.

Dans cette optique d'optimisation de nos ressources et de nos coûts de production, le recours à une sous-traitance "offshore" a été maintenu exclusivement en matière de production de composants logiciels non stratégiques.

Recherche et Développement

Notre société, dont l'activité porte essentiellement sur le développement, continue de concentrer ses efforts de recherche sur les projets liés à l'amélioration permanente de son expertise reconnue en matière de gestion et de planification optimisée des ressources humaines.

Un montant de 398 557 € a été porté en immobilisation dans la catégorie du développement. Le total des investissements de R&D réalisés sur l'exercice s'élève ainsi à 410 373 €. En parallèle, la charge d'amortissements sur les immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice s'élève à 363 029 €. Ces investissements ne sont malheureusement pas éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche stricto sensu².

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

² Les activités retenues dans l'assiette du CIR correspondent à la définition internationale des travaux de R&D qui a été établie par le Manuel de Frascati dans le cadre de l'OCDE. Pour être éligible au titre du CIR, la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un process, d'un programme ou d'un équipement doit présenter une originalité ou une amélioration substantielle ne résultant pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société a durement encaissé un environnement d'attentisme économique national qui a impacté son chiffre d'affaires et son EBE malgré, sans oublier de très fortes pressions clients et concurrentielles sur les prix.

Nos objectifs sur les exercices à venir, clos en juin 2013 et juin 2014 doivent assurer un rattrapage de progression du chiffre d'affaires de 22% puis de 10% par an et nous permettre d'atteindre un EBE égal ou supérieur à 10% du chiffre d'affaires net de R&D.

Nos objectifs, éventuellement liés à une restructuration opérationnelle importante, doivent assurer aussi une reconstitution intégrale des fonds propres à hauteur de ceux de l'exercice 2010-2011 en moins de deux ans, soit 800 kEuro de résultats nets consolidés sur deux ans.

Prise de participation

Aucune prise de participation n'est intervenue durant l'exercice clos le 30 juin 2012.

Cession de participation

Notre société a cédé sa participation de 5parts détenues dans la société SCI MDH3 pour un montant total de 13 537€.

Filiales et participations

Notre société a une participation au 30 juin 2012 dans la société de droit belge Holy-Dis S.a., dont elle détient 100 % du capital. La société Holy-Dis S.a. a réalisé un bénéfice de 29 467 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012, pour un chiffre d'affaires de 528 802 € contre un bénéfice de 74 598 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 pour un chiffre d'affaires de 547 489 €.

Cette société ne détient aucune participation dans la société française Holy-Dis SA.

Conséquences sociales de l'activité de la société

Notre société a pratiqué une politique RH volontariste en termes de recrutement, recrutements essentiellement dédiés au service client, à la R&D ou au marketing produit, et à l'export, hors turnover normal des services.

Facteur de risques

Notre Société n'ayant pas de dette en devises et n'utilisant pas de produits dérivés, n'est pas soumise à des risques financiers particuliers.

Notre Société n'est en outre pas présente, ni ne développe d'activités dans des pays à régime ou économie instables.



Notre société est propriétaire de toutes les marques et brevets de ses dénominations commerciales ou produits en exploitation.

Actionnariat

Au 30 juin 2012, l'actionnariat de notre Société se répartit comme suit :

	Nombre de titres	%	Droits de vote	%
HOLY-Dis Holding	715 275	85,60%	715 275	85,60%
Autres actionnaires	120 295	14,40%	120 295	14,40%
Total	835 570	100,00%	835 570	100,00%

Présentation des comptes de l'exercice - Proposition d'affectation du résultat

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Régularisation de l'affectation du résultat de l'exercice 2010/2011

Selon l'article l232-10 du code de commerce à peine de nullité de toute délibération contraire, dans les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions, il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit «réserve légale». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

L'affectation du résultat de l'exercice 2010/2011 n'ayant pas respecté cette dotation est donc nulle. Les sommes ayant été portées en report à nouveau et non distribuées, il est possible de régulariser cette situation lors de l'AGO statuant sur les comptes au 3^e juin 2012. Nous proposons donc de reclasser la somme de 32 188 € du Report à nouveau, ramené à 408 774 €, à la Réserve légale, la portant à 50 134 € soit un dixième du capital social.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un déficit de 428 152 €. Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice au compte « Report à nouveau » lequel compte serait ramené au solde négatif de dix neuf mille trois cent soixante dix huit euros (- 19 378 €), compte tenu de la régularisation de l'affectation du résultat 2011/2012.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents et ce depuis 1998.



Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 185 776 € ainsi que l'impôt correspondant conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts.

Tableau des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, vous trouverez en annexe aux présentes le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des délégations

Est joint au présent rapport, conformément aux dispositions de l'article L.225-100, alinéa 7, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit code. Il indique notamment qu'il n'y a aucune délégation en cours au 30 juin 2012.

Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que la participation des salariés au capital de notre Société selon la définition dudit article, au dernier jour de l'exercice, soit le 30 juin 2012, était de 0 % du capital de notre Société.

Nous vous informons également, conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce, que la société n'a opéré aucune acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, n'a consenti aucune option d'achat et n'a attribué aucune action gratuite aux salariés ou aux dirigeants. La société n'a pas mis en place de plan stock options.

Augmentation du capital social réservée aux salariés de la société en application de l'article L225-129-6 al 2 du Code de Commerce

Nous vous rappelons que selon l'article L225-129-6 al. 2 du code de commerce, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les 3 ans à l'effet de se prononcer sur une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions des articles L3332-18 et suivants du code du travail lorsque le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale annuelle fait apparaître que les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social.

En application de cette disposition, le Conseil, prenant acte que le personnel visé à l'article L225-129-6 du code de commerce ne détient aucune participation dans le capital de la société, décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée un projet de résolution tendant à une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant maximum 15.040 euros, par la création et l'émission d'actions ordinaires et à déléguer



au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer les modalités de cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, invite l'assemblée à se prononcer pour le rejet de ce projet.

Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres (Art. L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément audit article, nous vous informons que la société Holy-Dis Holding, actionnaire majoritaire de la société, a maintenu sa participation dans la société au cours de l'exercice à 85,6%.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce, régulièrement autorisées par votre conseil au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes en a été informé pour l'établissement du rapport spécial.

Conventions visées à l'article L 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et ayant été significatives pour une des parties en raison de leur objet ou de leurs implications financières, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Structure du capital social

Au 30 juin 2012, le capital social de notre Société s'élevait à 501 342 €, divisé en 835 570 actions d'une valeur nominale de 0,60 € chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

Mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale du 6 décembre 2011 a approuvé l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire au cabinet ERNST & YOUNG et Autres (438 476 913 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que l'attribution du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant au cabinet AUDITEX (377 652 938 R.C.S. NANTERRE) pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.



Information sur les administrateurs de la société

Conformément aux dispositions résultant de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de notre Société dans toute société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012 :

- Monsieur Bruno DELHAYE, Président et Directeur Général de la Société HOLY-DIS SA est également :
Président de la SAS HOLY-DIS HOLDING
- Monsieur Patrick CHASSAGNE, Représentant permanent de la société HOLY DIS HOLDING SAS, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA est également :
Gérant de la société INDEX SARL, Directeur Général de La Grande Boulangerie de Paris
- Monsieur Guy PASQUET, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
NEANT
- Monsieur Gilles HABABOU, Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
Directeur Général adjoint de la société HOLY-DIS SA
- Monsieur J-C ORDONNEAU , Administrateur de la Société HOLY-DIS SA :
est également :
Gérant de la société FMA

Vous allez, par ailleurs, entendre la lecture du rapport établi par le Président de votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



Monsieur Bruno DELHAYE
Président du Conseil d'Administration